

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 juillet 2020 Par suite d'une convocation en date du 06 juillet 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Délibération n°D_2020_07_10_22	Étaient présents : M. BUDA Louis, M. CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, M. COMÉ Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. BRUNIER Marc à M. REGARD Norbert, Mme COMBES Emilie à Mme CECCON Anne-Marie, M. GECHELE Jean-Philippe à M. CANICATTI Georges Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. EUSTELLE Laurent est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Budget eau et assainissement (nomenclature M49) – Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif de l'exercice 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, maire,
 Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : - 37 020.34 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

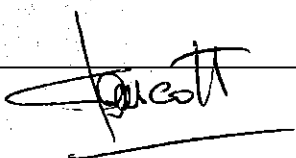
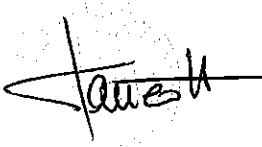
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 35 922.56 €
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	-
R 002 du compte administratif (si excédent)	1 097.78 €
Résultat à affecter : d. = a. + c.	
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	- 37 020.34 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 135 914.43 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION = d.	- 37 020.34 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : /	

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

DEFICIT REPORTE D 002 (5)	37 020.34 €
----------------------------------	--------------------

Ainsi fait et délibéré aux jours, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 07/09/2020 Reçu en préfecture le 07/09/2020 Affiché le 13/07/2020 SLO ID : 074-217400860-20200710-D_2020_07_10_22-DE
--

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 07 septembre 2020</p> <p>Et de la publication le : 13 juillet 2020</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 10 juillet 2020</p> <p>Le Maire,</p>  Georges CANICATTI
--	---